



Déclaration préalable à la CAPD du 31 MAI 2012

Monsieur Le Directeur d'Académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Les Français viennent d'élire un nouveau Président de la République. Pendant cinq années d'une omniprésidence exacerbée, Nicolas Sarkozy aura conduit au pas de charge des réformes contestées. Aujourd'hui, la cohésion sociale de notre pays s'en trouve sérieusement fissurée.

L'École de la République a, quant à elle, été bousculée, maltraitée et affaiblie. Il y a désormais urgence à panser ses blessures.

Il y a urgence à respecter les personnels et à leur redonner la fierté d'un métier auquel ils sont profondément attachés. Il y a urgence à refonder l'École de la réussite.

Porter l'espoir c'est bien -c'est même l'ingrédient essentiel qui impulse et anime une campagne- mais passée l'euphorie de la victoire, doit s'installer le temps des actes concrets incarnant la politique juste et progressiste que nous attendons. Cela ne pourra se faire qu'en rétablissant le lien de confiance indispensable entre le ministre et les personnels et en traçant, sans tarder, des perspectives de progrès.

Au SE-Unsa, nous sommes convaincus que c'est dans le cadre d'un dialogue social dense, sincère et respectueux qu'émergeront les solutions collectives et solidaires permettant de dépasser les rudesses et les contraintes de la période.

Notre syndicalisme responsable et progressiste sera exigeant. Exigeant parce que l'École de la République ne peut plus se satisfaire de rafistolages approximatifs.

En ce qui concerne ce mouvement départemental, le Se-UNSA remercie le personnel pour l'important travail fourni.

Les élus du personnel du Se-UNSA dénoncent fortement la publication du mouvement qui a été faite par une organisation syndicale du département, avant son officialisation.

Nous sommes pour le respect du paritarisme.

Pour ce mouvement, nous renouvelons notre demande qui simplifierait le travail de vos services et permettrait à nos collègues restés sans poste d'être nommés de façon claire et nette.

Nous ne demandons pas la lune, simplement qu'il puisse y avoir une saisie de vœux, informatique ou sous forme papier, pour la seconde phase. Cela se fait dans d'autres académies et sous des formes diverses et ça marche !

Pourquoi nos collègues sans poste ne pourraient-ils pas avoir accès à la liste des postes restants et formuler quelques vœux parmi ceux-ci ?

Cette demande concerne tout de même 128 collègues restés sans poste à l'issue de ce mouvement, dont certains ont été victimes d'une fermeture de poste.

La carte scolaire qui a touché notre département a clairement impacté ce mouvement et force est de constater que le taux de satisfaction est faible puisque seuls 51% des collègues qui ont participé à ce mouvement ont obtenu un poste.

Un taux moyen qui aurait tout de même ravi les participants des permutations informatisées laissés pour compte et pour qui les exéats – ineats sont très importants.

Là encore, il est à craindre que les effets de la carte scolaire rentrée 2012 soient bien désastreux pour nos collègues.

Nous souhaitons vraiment que nos collègues aient la possibilité de muter et donc que chaque directeur d'Académie joue le jeu. Nous nous interrogeons sur les critères qui seront retenus pour toutes ces demandes.

Le SE-UNSA rappelle la souffrance de nombreux collègues dont les familles sont éclatées depuis parfois plusieurs années et nous dénonçons une fois encore l'ineptie des règles qui fait que lorsque nos collègues sont obligés de se mettre en disponibilité pour rejoindre leur conjoint, celle-ci n'est pas considérée comme une séparation. Ils paient donc doublement leur non mutation : non seulement ils font un sacrifice financier mais en plus cela nuit à leur future mutation !

Au niveau départemental, en ce qui concerne le recrutement des EVS, nous dénonçons les courriers reçus par nos collègues qui les somment de se désigner tuteurs sous peine de ne pas avoir d'EVS. A fortiori quand il s'agit de recruter pour l'accompagnement des enfants handicapés ! Nous ne pouvons accepter que nos collègues directeurs, dont la tâche est déjà plus que conséquente, soient soumis à un tel cahier des charges !